



CHARTRE DES Ambassadeurs LOIRET

Préambule

La démarche des Ambassadeurs du Loiret a pour vocation de faire rayonner le territoire en s'appuyant sur des personnes attachées au département et désireuses de contribuer, à leur échelle, à sa valorisation.

Être Ambassadeur du Loiret, c'est choisir de promouvoir de manière positive et sincère le département, ses richesses, ses initiatives et son attractivité, dans un esprit de partage, de proximité et de coopération.

Cette démarche repose sur un engagement :

- **volontaire** ;
- **personnel** ;
- **désintéressé** ;
- **non commercial**.

Elle ne peut en aucun cas être utilisée comme un levier de promotion pour une activité professionnelle, une entreprise, une marque, une organisation ou un intérêt privé.

Les valeurs partagées

En devenant Ambassadeur du Loiret, je m'engage à incarner et à promouvoir les valeurs suivantes :

- la **fierté d'appartenance** au territoire ;
- l'**authenticité** dans les prises de parole et les échanges ;
- l'**ouverture** aux autres et la convivialité ;
- l'**esprit collectif** et la coopération ;
- le **respect** du territoire, de ses habitants, de ses acteurs et de son image ;
- la **valorisation positive** du Loiret dans toute sa diversité.

Mon engagement en tant qu'ambassadeur

En tant qu'Ambassadeur du Loiret, je peux, selon mes envies, mes disponibilités et mes centres d'intérêt :

1. Relayer une image positive du Loiret

- parler du Loiret autour de moi, dans ma vie personnelle et relationnelle ;
- valoriser ses atouts, ses événements, ses sites, ses initiatives et ses acteurs ;
- contribuer à faire grandir la fierté d'être Loirétain, dans le département comme au-delà.

2. Relayer certaines actualités du Département

- suivre les canaux d'information du Département ;
- relayer, lorsque je le souhaite, certaines publications, actualités ou campagnes sur mes propres réseaux ou auprès de mon entourage ;
- mentionner ou identifier le Département lorsque cela est pertinent.

Cet engagement reste facultatif et dépend de ma présence sur les réseaux sociaux ou de mes habitudes de communication.

3. Participer ponctuellement à des actions proposées

Je peux être amené, si je le souhaite, à répondre à des appels à participation diffusés par le Département, par exemple pour :

- diffuser localement certains supports de communication liés à des événements ou campagnes ;
- participer bénévolement à certains événements ;
- contribuer à des shootings photo, vidéos ou témoignages pour les supports du Département ;
- intégrer ponctuellement un panel de consultation pour donner mon avis sur des projets, outils ou actions ;
- suggérer des sujets, initiatives ou actualités susceptibles d'intéresser les Loirétains.

4. Contribuer au développement du réseau

Je peux également proposer d'accueillir, à titre exceptionnel, un moment convivial de découverte de la démarche Ambassadeurs, sous réserve d'échange préalable et de validation par le Département.

Dans ce cadre, le Département peut, selon les modalités définies avec l'ambassadeur :

- déléguer un représentant ;
- accompagner l'organisation ;
- prévoir une participation logistique ou conviviale.

Ce que je m'engage à respecter

En rejoignant la démarche, je m'engage à :

- respecter l'esprit de la charte et l'image du Département du Loiret ;
- adopter une posture bienveillante, respectueuse et non polémique dans mes prises de parole au nom ou en lien avec la démarche ;
- ne pas utiliser mon statut d'ambassadeur à des fins commerciales, promotionnelles, militantes, partisanes ou personnelles ;
- ne pas laisser penser que je parle officiellement au nom du Département, sauf sollicitation expresse de celui-ci ;
- respecter la confidentialité des informations ou invitations qui me seraient communiquées à titre privilégié lorsque cela est précisé ;
- participer librement, sans obligation de résultat ni exigence minimale d'activité.

Les engagements du Département du Loiret

En contrepartie, le Département du Loiret s'engage à animer la démarche et à proposer aux ambassadeurs un cadre de participation attractif, respectueux et utile.

À ce titre, le Département peut notamment :

- adresser une **newsletter d'information** régulière aux ambassadeurs ;
- partager en avant-première certaines actualités, campagnes ou opportunités de participation ;
- proposer des **invitations** à des événements, rencontres ou temps forts organisés dans le département ;
- offrir, ponctuellement et selon les partenariats en cours, des **avantages**, invitations, places ou dotations ;
- proposer des **visites**, découvertes, rencontres ou immersions chez des acteurs du territoire ;
- solliciter les ambassadeurs pour participer à des contenus éditoriaux, interviews, témoignages, shootings ou formats de valorisation ;
- mettre en lumière certains ambassadeurs à travers les supports de communication du Département, avec leur accord préalable.

Liberté de participation

L'adhésion à la démarche Ambassadeurs n'empporte aucune obligation systématique de participation. Chaque ambassadeur reste libre de s'impliquer selon ses disponibilités, ses envies et les propositions reçues.

De même, le Département reste libre de proposer des actions, avantages ou invitations selon son calendrier, ses priorités et les partenariats mobilisables.

Entrée dans la démarche

L'intégration au réseau des Ambassadeurs du Loiret s'effectue après candidature via le formulaire dédié sur loiretvous.fr, puis examen de la demande par le Département.

Le Département se réserve la possibilité de ne pas donner suite à une candidature si celle-ci ne correspond pas à l'esprit de la démarche.

Suspension ou fin de participation

Le Département peut mettre fin à la participation d'un ambassadeur en cas de non-respect manifeste de la présente charte ou d'usage inapproprié de la qualité d'ambassadeur, notamment à des fins commerciales, promotionnelles ou contraires aux valeurs de la démarche.

L'ambassadeur peut également quitter la démarche à tout moment, sur simple demande.